

**Titre: Une rencontre très instructive d'un président directeur de greffe et une avocate.**  
**Pourquoi notre société aurait-elle besoin de ces deux principaux métiers?**

Le président du greffier, Monsieur Soulier nous explique que les magistrats peuvent être accompagnés d'agents qui se nomment les greffiers. Les greffiers sont des fonctionnaires de catégorie B et qui ont pour rôle d'assister les magistrats. Donc une décision de justice est valable que si les clients présentes un greffier et président de la formation de jugements et du greffier. Mais il y a d'autres agents qui aident le greffier, qui sont des agents administratifs.

Il a donc pour fonctions comme DRH de la juridiction, mais pas que il est aussi le gestionnaire de la rédemption ou il établit le budget, et qui fait les exécutions de budgets. Sa fonction il l'exerce sous l'autorité du président du tribunal. Il a aussi d'autres fonctions qui sont plus juridictionnelles au niveau d'un tribunal comme guéret, ou il est président des bureaux de correctionnels c'est-à-dire qu'il prend les décisions d'accorder ou de refuser la juridiction. Ainsi c'est lui seul qui a la décision d'accorder ou pas la nationalité française aux niveaux du département. Pour accorder la nationalité française, il faut un certificat de nationalité c'est-à-dire que la personne qui est française doit le justifier par un certificat de nationalité. Puis il développe un exemple sur la nationalité française. Dans cet exemple, il explique que le tribunal des magistrats doit toujours être accompagné d'un directeur ou d'une directrice adjointe au tribunal de guéret. Les fonctions du métier de président de greffier, plus particulièrement de greffier, sont des fonctions prenantes et très imposantes, mais aussi diverses et variées. De plus, Monsieur Soulier nous apprend qu'il est fonctionnaire du ministère de la justice. Nous pouvons accéder à ce métier par un concours, comme les magistrats qui passent un concours de magistratures, ou il y a des lois spéciales ou la majeure partie des agents du tribunal qu'il soit de catégorie A ou B sont des agents administratifs, deviennent fonctionnaires de ce métier par concours.

En ce qui concerne les greffes dont il appartient, il a été longtemps directeur ou il avait la fonction de greffier en chef. Il a passé le concours de greffiers en chef, ou il a été greffier en chef dans d'autres juridictions, ou on accède à cela par le concours national de magistratures, il y en a un à Bordeaux, et ensuite, il nous explique que l'on va dans une école de magistrature dont une excellente à Dijon. Ainsi il a passé le concours, pour être directeur ce qui correspond à un bac plus 3 sachant que 87% des admis qu'il soit de catégorie A ou B doivent avoir minimum un master 2. De plus, dans ce type d'étude, le président du greffier nous explique que les cours se passent de deux manières. En effet, il effectue d'abord une partie cours et enfin, il nous explique que les élèves font une partie de pratique. Suite à cela, il nous explique que les premiers de la classe ont la possibilité de choisir la ou ils veulent aller après ce concours et que les autres malheureusement devront aller là où il y aura encore de la place. Il nous fait aussi part de l'une de ses phrases favorites est «qu'un concours cela se prépare». En effet, il explique que chaque profession aux niveaux des concours ont leurs spécificités et dans un concours on n'a pas des membres du jury qui sont des professionnels et lors de l'épreuve orale les jurés posent des questions que l'on est censée avoir étudié au cours de l'année. Le concours de magistrature est un des concours les plus difficiles. Donc il faut bien préparer son concours. Le concours de greffier et de catégories B, cela signifie à un bac plus 2 en externe. Que se soit en externe ou en interne, les épreuves sont à peu près identiques.

On fait des stages pratiques en école de magistrature il dit que aussi que c'est une école de pratiques, ils sont en immersion pendant 18 mois. Il explique ensuite ce que font les étudiants et à la fin les étudiants travaillent sur des postes qui font le même travail qu'un greffier.

La profession de métier de greffier est vraiment pour lui le plus beau métier qu'il a eu parce que ils sont vraiment dans les dossiers, dans les procédures. Il évoque un travail à deux ou il évoque le terme de couple qui change peu. C'est ce qui fait que le greffier et l'assistant du magistrat y compris pour lui préparer une décision, pour des recherches.

Il y a des greffiers qui ont d'autres fonctions qui sont importantes comme il va faire la synthèse de ce qui est dite dans le débat et donc il va rédiger une audience, ainsi elle est très importante au tribunal surtout lorsque que le tribunal prend sa décision dans les affaires importantes même si toutes les affaires sont importantes, car il explique que le tribunal n'a pas en tête toute l'affaire et donc il aide le tribunal à se remettre dans les affaires.

Ainsi il explique qu'un greffier comme dans la creuse n'est pas toujours au même poste, il peut être dans plusieurs services.

### **Son parcours:**

Vient ensuite l'explication de son parcours:

Tout d'abord, il nous explique qu'il a fait 2 années de fac de droit, puis il a passer le concours de greffier. Son premier poste été au tribunal d'instance de Bourgneuf ou il été chef de greffe. Puis il rejoint la région parisienne pour des raisons familiales puis entre temps il a passer l'examen d'huciers. Son premier poste en région parisienne été greffier d'une chape correctionnelle puis après, il a était greffier de la cour d'assise des Hautes seine ou il été a l' audience du matin au soir, puis il a passer son concours de greffier en chef, ou il est partie dans l' instance de Versailles. Ensuite, il a été pour une implantation d'un nouveaux palais de justice, qui été une expérience intéressante tout en étant responsable de 75 fonctionnaires qui étaient repartis dans différents services. Après il à été nommer à la cour de cassation pour être délégué, secrétaire général de la cour de justice de la républiques ou il juge le ministre ou les mesures du gouvernements. Ainsi il explique qu'il n'a pas eu d'activités débordantes. Mais les fonctions été autres que les conditions de juridictions. Ainsi il a organisé le procès de Ségolène Royal, le procès du sang contaminer... Puis en suite il est revenu en Creuse il y a 4 ans ou il dit qu'il travaille beaucoup plus. Ainsi il dit que les directeurs sont devenues des véritables managers . Ainsi il nous explique qu'il y a d'autres fonctions en dehors de sa fonction de président de greffier, comme des activités d'enseignement a l'école de limoges pour le métier de greffier et de la magistrature ou il intervient régulièrement sur la procédure criminel a la cour d' assise et il donne des formations aux barreaux. Les fonctions d'enseignement sont très intéressantes car il forme les jeune et leur fait passer cette envie de devenir greffier.

Ainsi il finit son intervention par le métier d'avocat avec un exemple et donne la parole a l'avocate qui se nomme Maître Mazure.

Mme Hélène Mazure est une avocate aux barreaux de la Creuse. Elle à prêter serment en tant qu'avocat le 19 décembre 2002 et exerce son métier depuis 20 ans, toujours dans le même barreau. Elle nous explique d'abord que toutes personnes juridiques possèdent des pouvoirs de juger, d'exécuter la différence des ses deux professions est que les avocats sont des auxiliaires de justice et ne sont pas fonctionnaire mais sont indépendants. Les avocats ont des missions et peuvent pas décider. Et nous explique qu'en France il y a environ 70 milles avocats dont 45 à Paris et tout les autres sont répartis sur les 163 autres aux barreaux de France. Pour parler de la Creuse, c'est un barreau qui contient 18 avocats et c'est le deuxième barreau de France le plus petit en plus de celui de Lozère. La profession d'avocat est une profession indépendante et réglementée. Elle est principalement exercée de manière libérale = son propre patron. Mais il existe aussi des avocats salariés notamment dans les cabinets qui se situent à Paris, dans les grandes villes. Au niveau de la creuse, les avocats sont tous libéraux comme pourrait l'être un médecin en gros ils ont tous leur cabinet.

Ensuite elle nous explique les études pour devenir avocat. En effet, pour être avocat il faut entrer en fac de droit après le bac et obtenir un master qui nous permet ensuite de préparer l'examen d'entrée à l'école d'avocat. C'est un examen d'entrée mais aujourd'hui considérée comme un concours. Le nombre de place est prédéfinis et ses un concours difficile, exigeant. Elle est intervenue à plusieurs reprise dans les jury du grand oral avec plein de magistrats en novembre 2021 à limoges. En même temps, ont peut préparer un concours pour la magistrature par l'intermédiaire d'un organisme qui se nomme l'IEJ: institut d'étude judiciaire. Une fois avoir obtenue l'examen d'entrée, on rentre dans école avocat (12 en France ajd) préparant sur 18 mois dont 6 mois de cours 6 mois de projet

pédagogique individuel et 6 mois de stages en cabinet d'avocat. A l'issue de ses 18 mois ont présentent un mémoire. Ensuite, ont passent le CAPA difficile de rentrée dans le CAPA mais serait rare de ne pas en sortir. Très sélectif à l'entrée et en général entraîne une motivation importante avec peu d'échecs à l'issue de ses 18 mois de formation. Une fois diplômé ont prêté serment: très important comme les médecins ont prêté serment devant une cours d'appel. Elle elle a prêter serment à la cours d'appel de limoges. Ont jure comme avocat d'exercer nos fonctions avec certains nombre de qualités: conscience, dignité, humanité, probité, et on lève la main droite. Et on demande d'être inscrit dans un barreau. L'avantage de la profession: puisque que c'est une profession libérale ont va pouvoir s'installer dans un grande ou petite localité. On va pouvoir intégrer dans une grande ville dans un cabinet en sachant qu'on va pas exercer tout les différents aspects que la professions possèdent: fait que des divorces, des infractions pénale de justice.

Pour revenir sur son métier, elle nous apprend que plus ont exercent dans une petite ville, plus ont peut toucher à toutes les affaires différentes que fait cette ville. Ensuite, elle dit qu'il y a aussi des inconvénients pour se métier mais ne nous les dévoilent pas plus que cela. Cependant, elle nous fait part que pour elle, le droit du travail ne la pas vraiment intéressée mais qu'elle c'est plus tournée vers les affaires familiales... Parfois la justice peut se passer des avocats et les avocats peuvent aussi se passer de la justice. De plus, les avocats peuvent recevoir les clients dans leurs cabinets qui viennent leurs exposer leurs problèmes et parfois leurs racontant leur vie. Pour elle, une des première qualité du métier est d'avoir une capacité d'écoute assez large, et d'avoir un esprit de synthèse pour trier se qui est le vraie dans l'affaire et ce qui est le faux. Les avocats doivent devant le tribunal un rôle d'interprète pour traduire la cause du patient en un langage juridique et trouver des textes consacrés au problème. Elle dit que parfois les clients essaye de trouver des solutions aux problèmes qui va leur permettre de ne pas se présenter devant un juge. Elle dit qu'elle a un rôle de médiateur puisqu'elle essaye d'expliquer aux gens de trouver des solution à l'amiable avec la personne en conflit pour rester maître de leur destin et rester maître de nombreux éléments car si on ne trouve pas de solution, les clients vont devant les juges et le magistrat va devoir trancher et les clients ne seront plus maître de leur destin. Elle va aussi évoquée que pendant les audiences, elle est très admirative du greffier qui lors des conférence écrit tout le temps pour faire son rapport. Ainsi elle évoque le plaisir d'aller parfois consulter les notes d'audience pour se rendre compte a telle point se quelle a pu dire a pu être synthétiser lors de son plaidoyer. Cependant, un avocat peut aussi être présent sur de scènes de crimes pour constitutionnaliser les faits et défendre son client Ainsi, elle parle de théâtralité car dans leur métier il retrouve un certain code en signe de respect à la constitution étatique. Elle dit qu'ils apprennent un certains nombres de règles comme le fait de ne pas couper la parole et de prendre la parole quand on lui demande. Ainsi, c'est une qualité d'acceptation d'être contredit par son collègue. Ce qui participe à la théâtralité de se métier ses tout d'abord le costume d'audience d'avocat ou la loi l'oblige à la porter lors des conférences. Ainsi le métier d'avocat est tenu au secret professionnel que les clients peuvent lui dire et se secret professionnel est imposable car il y a que le client qui peut la libérer de se secret. Ainsi, elle dit qu'il y a des avocats qui défendent des gens qui sont coupables mais elle se qualifie de mandataire. Par exemple, elle nous explique qu'elle a déjà refuser de prendre une affaire en charge car elle explique qu'elle ont une clause de conscience.

En conclusion nous pouvons donc dire que c'est deux interventions ont étaient bénéfiques pour nous, car elles nous ont permis de nous faire mieux comprendre en quoi constituait le métier d'avocat ainsi que le métier de président des greffes. Nous pouvons donc en déduire, que notre société, étant de plus en plus victimes de crimes pénal... a réellement besoin d'avoir des métiers comme ceux-ci pour nous permettre de ne pas faire de fautes lors de la reconstitution d'un ou plusieurs dossiers, mais aussi de ne pas mettre en cause, une personne qui soit la victime. C'est donc pour cela, que nous avons réellement besoin de métiers divers et variés. Tout d'abord, pour maintenir la paix mais aussi pour remettre notre société quelque fois dans le droit chemin. Ce que l'on retiendra particulièrement de ces deux interventions sont le fait que l'un comme l'autre, sont passionnés par leur métier et cela se voit. De plus, ils sont fiers de leurs métier et ne regrette rien du

tout. Nous finirons donc en concluant que malgré tout avec toutes les interventions que nous avons pu voir depuis le début d'années avec l'option droit, que se soit avec Mme Cramier, ou encore, Mr Soulier, ou Mme Mazure, ces interventions nous sont énormément bénéfique peut-être pour en éclairer certains sur leurs métiers qu'ils veulent faire plus tard, mais aussi pour nous faire comprendre que sans avocats... la société, ne serait peut-être pas comme aujourd'hui.